



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Budget général

PROGRAMME 364

Cohésion



**2024**

## PROGRAMME 364 **Cohésion**

---

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

**Cohésion**

Programme 364	n°	Présentation stratégique
------------------	----	--------------------------

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

Marie CHANCHOLE

*Sous-directrice à la direction du budget*

Responsable du programme n° 364 : Cohésion

Par ses effets sur l'économie française, la crise inédite de la COVID-19 a entraîné de lourdes conséquences sur la sphère sociale dans l'ensemble des territoires. Dans le prolongement des mesures d'urgence décidées par le Gouvernement dès la survenance de cette crise, en particulier pour protéger les revenus des ménages et l'emploi par la mise en œuvre du dispositif de l'activité partielle, le programme « Cohésion » vise à soutenir la cohésion sociale, l'emploi des jeunes et l'équité entre les territoires, en garantissant en particulier un soutien d'ampleur à l'ensemble des salariés et des personnes en recherche d'emploi, avec une attention particulière portée aux publics les plus fragilisés et aux zones les plus touchées par la crise.

A ce titre, la **sauvegarde de l'emploi (action n° 1)** a constitué un enjeu central pour le programme. La crise sanitaire et économique a nécessité la mise en place rapide de dispositifs de soutien à l'emploi, déployés via la mission « urgence » dès mars 2020. Cet objectif de soutien aux entreprises et à l'emploi se poursuit sur ce programme, par la prise en charge du dispositif d'activité partielle de longue durée à partir du 1er janvier 2021, ainsi que par la formation continue des salariés placés en activité partielle, grâce au Fonds national de l'emploi (FNE-Formation),

Des mesures sont également déployées dans le cadre du « **Plan Jeunes** » (**action n° 2**), **Ce plan a prévu un grand nombre d'aides à la formation, à l'insertion et à l'emploi des jeunes** : aide à l'embauche pour une insertion immédiate sur le marché du travail, aides au développement de l'alternance, hausse des missions de service civique, aide au recrutement de jeunes dans les TPE et PME sur des métiers centrés autour de la transformation écologique et aide renforcée au recrutement des jeunes en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Le Plan jeune prévoit en outre des aides à la création d'entreprises, une augmentation des contrats aidés, ainsi que le renforcement des parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et de la garantie jeunes. Des dispositifs spécifiques d'aide aux néo-bacheliers sont par ailleurs renforcés, tandis qu'un soutien aux internats d'excellence ou encore au soutien au secteur sportif (aides aux associations) est déployé.

En complément, l'**action n° 3 « Handicap »** porte, en lien avec les mesures du programme 157 « Handicap et dépendance », deux mesures visant à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : l'aide à l'embauche des travailleurs handicapés et le renforcement du dispositif d'emploi accompagné.

Des actions supplémentaires de **formation professionnelle (action n° 4)** ont été financées afin de renforcer les compétences des demandeurs d'emplois et des salariés.

Par ailleurs, le **soutien aux personnes précaires** est renforcé, par l'intermédiaire d'un soutien exceptionnel aux associations, des centres d'hébergement et du développement de nouvelles solutions de logement.

Au-delà de la cohésion sociale, un **objectif de cohésion territoriale (action n° 7)** est poursuivi. Le développement de tous les territoires constitue une priorité et s'articule autour de plusieurs mesures :

- un investissement exceptionnel en faveur de l'inclusion numérique, notamment à travers la modernisation des espaces France services et la généralisation du très haut débit ;
- un soutien aux actions de développement local, en contractualisant avec les collectivités locales pour soutenir des projets et créer de l'activité dans les territoires, en particulier dans les domaines de la santé, de l'emploi et de la formation et de la transition écologique ;
- une aide au tourisme durable, notamment dans les territoires ruraux, par le biais d'appels à projets ;
- la modernisation du réseau routier national et le renforcement des ponts ;

Enfin, des efforts sont également consentis en faveur de la **recherche (action n° 5) et de la coopération sanitaire (action n° 8)** : des crédits additionnels à la trajectoire de la loi de programmation pour la

recherche sont prévus dans le cadre du plan de relance au sein de ce programme pour accélérer la montée en charge des interventions de l'Agence nationale de la recherche ; des actions de soutien à des projets dans le secteur de la sécurité sanitaire et pour l'accès à un vaccin seront mises en place dans les pays en développement.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Cohésion du plan de relance**

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

### **OBJECTIF 2 : Contribuer à la sauvegarde de l'emploi dans les secteurs affectés**

INDICATEUR 2.1 : Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle

INDICATEUR 2.2 : Nombre de salariés concernés par l'activité partielle

INDICATEUR 2.3 : Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle

### **OBJECTIF 3 : Offrir une solution à tous les jeunes**

INDICATEUR 3.1 : Faciliter l'insertion dans l'emploi des jeunes

**Cohésion**

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
364		

# Objectifs et indicateurs de performance

## OBJECTIF

### 1 - Assurer la mise en œuvre rapide du volet Cohésion du plan de relance

## INDICATEUR

### 1.1 - Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de consommation des AE	%	88	91	ND	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	84	79	100	100	100	100

#### Précisions méthodologiques

Source des données : Chorus pour les données de consommation et pour les crédits ouverts. Le niveau de CP ouverts en PLF 2024 est retenu comme cible de consommation 2024. Aucune ouverture d'AE nouvelle n'étant prévue sur la mission depuis 2023, cet indicateur devient sans objet.

#### JUSTIFICATION DES CIBLES

Sur le programme 364 « Cohésion », il est prévu uniquement l'ouverture de 178,9 M€ de crédits de paiement pour couvrir les décaissements associés aux engagements déjà réalisés ou qui doivent encore l'être d'ici la fin de l'année 2023. Ce niveau d'ouverture, relativement faible en comparaison des années passées, reflète la sortie progressive de l'effort de relance et repose sur l'hypothèse d'une mobilisation des crédits déjà ouverts, et qui seraient reportés, de manière prioritaire dès 2024.

## OBJECTIF

### 2 - Contribuer à la sauvegarde de l'emploi dans les secteurs affectés

Le programme 364 « Cohésion » ne portant plus de crédit du Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion en 2024, les cibles deviennent sans objet.

## INDICATEUR

### 2.1 - Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle	Nb	493 277	63 810	ND	Sans objet	Sans objet	Sans objet

**Cohésion**

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance  
364

**Précisions méthodologiques**

Source des données : Il s'agit du nombre d'entreprises ayant formulé une demande d'indemnisation auprès de l'agence de service des paiements (ASP). La donnée est produite par le système d'information de l'ASP. Elle fait ensuite l'objet d'un retraitement par le ministère du travail.

**INDICATEUR****2.2 - Nombre de salariés concernés par l'activité partielle**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de salariés concernés par l'activité partielle	Nb	3 533 435	640 375	ND	Sans objet	Sans objet	Sans objet

**Précisions méthodologiques**

Sources des données : Il s'agit du nombre maximal de salariés ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation auprès de l'agence de service des paiements (ASP). La donnée est produite par le système d'information de l'ASP. Elle fait ensuite l'objet d'un retraitement par le ministère du travail.

**INDICATEUR****2.3 - Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle	Nb	829 948 878	66 998 014	ND	Sans objet	Sans objet	Sans objet

**Précisions méthodologiques**

Source des données : Il s'agit du nombre d'heures totales d'activité partielle ayant fait l'objet de demandes d'indemnisation auprès de l'agence de service des paiements (ASP). La donnée est produite par le système d'information de l'ASP. Elle fait ensuite l'objet d'un retraitement par le ministère du travail.

**OBJECTIF****3 - Offrir une solution à tous les jeunes**

Le programme 364 « Cohésion » ne portant plus de crédit du Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion en 2024, les cibles deviennent sans objet.

## INDICATEUR

### 3.1 – Faciliter l'insertion dans l'emploi des jeunes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de contrats d'apprentissage conclus au 31 décembre	Nb	733 200	837 029	800 000	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux d'insertion dans l'emploi des salariés ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage	%	60,5	64,9	62	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux d'insertion dans l'emploi des salariés de moins de 26 ans ayant bénéficié d'un contrat de professionnalisation	%	49,3	56,5	52	Sans objet	Sans objet	Sans objet

#### Précisions méthodologiques

##### Sous-indicateur 3.1.1 : flux d'apprentissage

Sources des données : les données sont issues du tableau de bord des Politiques de l'Emploi PoEm, qui combine des éléments chiffrés remontés par les organismes d'enregistrement des contrats d'apprentissage et des données issues du système de gestion informatisée des contrats d'apprentissage Ari@ne.

##### Sous-indicateur 3.1.2 : insertion professionnelle des apprentis

Source des données : Le dispositif InserJeunes succède aux enquêtes d'insertion à partir de 2019 menées par la Depp et les établissements de formation (enquête IPA). Les données ne sont pas comparables aux résultats des enquêtes antérieures.

Champ : ensemble des apprentis en année terminale de formation du CAP au BTS n'ayant pas poursuivi leurs études

Mode de calcul :

**Numérateur** : nombre de sortants occupant un emploi sept mois après leur sortie d'année terminale de formation initiale. L'emploi comprend les emplois à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte), les emplois à durée déterminée (CDD, aide familial) l'intérim, les contrats de professionnalisation et les autres contrats aidés.

**Dénominateur** : nombre de sortants de CFA ou de section d'apprentissage en année terminale d'un cycle, ne poursuivant pas leurs études initiales (en voie scolaire ou en apprentissage).

Le taux d'insertion dans l'emploi est mesuré 7 mois après la fin de l'année scolaire. Il prend en compte les apprentis sortis de CFA en année terminale ayant ou non obtenu le diplôme préparé.

Les sortants d'apprentissage sont les personnes qui ont déclaré lors de l'enquête réalisée au 1er février ne plus être inscrites l'année scolaire suivante et ne pas poursuivre d'études (sous statut scolaire ou non).

L'indicateur relatif à l'année  $n$  est relatif à la situation en février  $n$  des apprentis sortis au cours de l'année  $n-1$ . On notera que cette définition est différente de celle des contrats de professionnalisation).

##### Sous-indicateur 3.1.3 : insertion professionnelle des jeunes à l'issue du contrat de professionnalisation

Source des données : enquête spécifique menée par la DARES sur un échantillon de 100 000 sortants, permettant de connaître leur insertion à 6 mois après leur sortie effective. Les sortants sont repérés grâce aux données du système d'information Extrapro alimenté par les OPCO (opérateurs de compétences).

Mode de calcul : ratio entre le numérateur et le dénominateur

**Numérateur** : nombre de sortants de contrats de professionnalisation en emploi non aidé, 6 mois après la fin de leur contrat de professionnalisation.

**Dénominateur** : nombre de sortants du dispositif (en y incluant ruptures et échecs à l'obtention de la qualification).

Point d'attention : à partir de l'exercice 2021, les données de « réalisation » affichées chaque année correspondent aux données de l'année  $N-1$ . A titre d'exemple, lors de la rédaction du RAP 2021, la réalisation 2020 correspond à la réalisation 2019. Cette modification a pour but de tenir compte du calendrier des PAP/RAP et de mettre fin aux problèmes de disponibilité de la donnée.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Le programme 364 « Cohésion » ne portant plus de crédit du Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion en 2024, les cibles deviennent sans objet.



**Cohésion**

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
364		

# Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		FdC et AdP attendus
	LFI 2023	PLF 2024	
02 – Jeunes	0	0	0
	0	0	0
07 – Cohésion territoriale	0	0	0
	0	0	0
<b>Totaux</b>	0	0	0
	0	0	0

### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		FdC et AdP attendus
	LFI 2023	PLF 2024	
02 – Jeunes	155 169 628	0	0
	0	0	0
07 – Cohésion territoriale	305 520 000	178 900 000	0
	178 900 000	0	0
<b>Totaux</b>	460 689 628	178 900 000	0
	178 900 000	0	0

## Cohésion

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales  
364

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
6 - Dépenses d'intervention			460 689 628 178 900 000 105 182 353 24 000 000	
<b>Totaux</b>			<b>460 689 628</b> <b>178 900 000</b> <b>105 182 353</b> <b>24 000 000</b>	

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
6 – Dépenses d'intervention			460 689 628 178 900 000	
62 – Transferts aux entreprises			170 169 628 5 000 000	
63 – Transferts aux collectivités territoriales			70 000 000 128 900 000	
64 – Transferts aux autres collectivités			220 520 000 45 000 000	
<b>Totaux</b>			<b>460 689 628</b> <b>178 900 000</b>	

# Justification au premier euro

## Éléments transversaux au programme

### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Sauvegarde de l'emploi	0	0	0	0	0	0
02 – Jeunes	0	0	0	0	0	0
03 – Handicap	0	0	0	0	0	0
04 – Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
05 – Recherche	0	0	0	0	0	0
06 – Coopération sanitaire	0	0	0	0	0	0
07 – Cohésion territoriale	0	0	0	0	178 900 000	178 900 000
08 – Soutien aux personnes précaires	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>178 900 000</b>	<b>178 900 000</b>

## Cohésion

Programme n° Justification au premier euro  
364

## Dépenses pluriannuelles

### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
2 163 960 523	0	132 818 743	1 670 751 203	1 420 000 000

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
1 420 000 000	178 900 000 0	105 182 353	24 000 000	6 931 934
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
0 0	0 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>178 900 000</b>	<b>105 182 353</b>	<b>24 000 000</b>	<b>6 931 934</b>

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

La prévision des engagements non couverts par des paiements est fondée sur une hypothèse de travail correspondant à une consommation partielle des crédits de paiement ouverts en 2023, dont le montant sera affiné dans le cadre de la fin de gestion. En tant que de besoin, les crédits de paiement non consommés pourront être reportés. Ils compléteront la chronique de CP ici présentée, qui correspond à la chronique de crédits dont l'ouverture serait sollicitée dans les PLF successifs.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 - Sauvegarde de l'emploi

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

### ACTION

#### 02 - Jeunes

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

### ACTION

#### 03 - Handicap

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

**Cohésion**

Programme 364	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

**ACTION****04 - Formation professionnelle**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

**ACTION****05 - Recherche**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

**ACTION****06 - Coopération sanitaire**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

**ACTION****07 - Cohésion territoriale**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	178 900 000	178 900 000	0

Le plan de relance se veut à la fois solidaire et territorial avec le souci d'impliquer et concerner tous les territoires à toutes les échelles. Ainsi, tant les Outre-mer, les territoires ruraux ou urbains, les villes de toutes tailles que les départements et les régions pourront bénéficier des moyens consacrés à la dynamisation territoriale. Il se traduira notamment par des contractualisations avec les collectivités locales pour accélérer la relance dans tous les territoires.

Cette action rassemble les moyens du plan de relance dédiés au soutien des territoires et à la cohésion territoriale. Elle inclut notamment les garanties de recettes octroyées aux collectivités territoriales pour leur permettre de faire face aux impacts de la crise sanitaire, ainsi qu'un ensemble de dispositifs visant à soutenir l'activité dans les territoires et à renforcer leur résilience sur le long terme : développement du numérique, renforcement des infrastructures routières et notamment des ponts, rénovation des commerces de centre-ville, développement du tourisme durable.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention		178 900 000
Transferts aux entreprises		5 000 000
Transferts aux collectivités territoriales		128 900 000
Transferts aux autres collectivités		45 000 000
<b>Total</b>		<b>178 900 000</b>

### Soutien aux actions de développement local : 80,9 M€ de CP en 2024

Dans le cadre de la territorialisation de la mise en œuvre du plan France Relance, une enveloppe de 250 M€ en AE sur deux ans a été mobilisée en faveur des différents outils de contractualisation territoriaux d'ores et déjà existants, afin de financer et accélérer les projets portés dans les territoires.

Ces financements a permis d'abord d'assurer un déploiement rapide des deux premières annuités de la nouvelle génération 2021-2027 des contrats de plan État-régions (CPER) et des contrats de plan interrégionaux État-régions (CPIER), avec un financement de 155,2 M€ ciblé des projets déjà identifiés et prêts à démarrer, portés par des maîtres d'ouvrages publics, privés ou associatifs.

Ils concernent également le Plan de transformation et d'investissement de la Corse (PTIC), à hauteur de 41,8 M€, qui prend la suite du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) Corse à compter de 2021 pour contribuer, par une politique ciblée d'investissements structurants, tant au développement durable de l'île qu'à une réponse aux besoins de ses habitants et aux spécificités de son territoire. Enfin, ce soutien permet également de financer les fabriques des territoires pour 33 M€ et les programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour 20 M€.

Par ailleurs, le soutien aux actions de développement local permet aussi de financer le plan « Avenir Montagne » dont les crédits s'élèvent, au total, à 170 M€ suite à l'annonce du Premier Ministre le 27 mai 2021, et les manufactures de proximité pour 30 M€.

Pour l'année 2024, une enveloppe de crédits de 80,9 M€ de CP est prévue pour assurer les paiements des projets en cours de réalisation :

- 35 M€ pour le plan « Avenir Montagne » ;
- 30,52 M€ pour les annuités des CPER/CPIER ;
- 11,38 M€ pour le plan de transformation et d'investissement de la Corse ;
- 4 M€ pour les programmes de l'ANCT.

### Développement du numérique sur l'ensemble du territoire : 48 M€ de CP en 2024



**Cohésion**

Programme	n°	Justification au premier euro
364		

Une ouverture de crédits de paiement de 48 M€ est prévue au titre de l'accélération du Plan France très haut débit, dans la perspective de la généralisation de la fibre optique à horizon 2025, particulièrement dans les territoires les plus isolés. Ces moyens permettront de soutenir des projets portés par les collectivités dans les zones d'initiative publique dont l'ambition était inférieure à 100 % du FttH (fibre optique jusqu'au domicile). Les derniers décaissements sur ce dispositif devraient prendre fin en 2027 s'agissant de travaux de déploiements qui durent dans le temps.

### **Développement et modernisation du réseau routier national et renforcement des ponts. : 45 M€ de CP en 2024**

Une enveloppe de 350 M€ a été prévue au titre du plan de relance pour la modernisation du réseau routier national et pour l'entretien des ouvrages d'art, dont 40 M€ pour les ouvrages d'art des collectivités, à engager sur la période 2021-2022. Au sein de cette enveloppe, les crédits dédiés à la rénovation d'ouvrages d'art (ponts) gérés par les collectivités ont dès à présent permis de soutenir les plus petites collectivités dans le recensement, les diagnostics, les études et expérimentations assurant de réduire les coûts de surveillance et d'entretien.

Ces actions pour la modernisation du réseau routier national et pour l'entretien des ouvrages d'art se poursuivront opérationnellement en 2024, au regard de la durée usuelle de tels travaux d'investissement.

### **Aide au développement d'une offre de tourisme durable : 5 M€ de CP en 2024**

La mission « Plan de Relance » prévoit une enveloppe de 50 M€, dont la gestion a été confiée à l'ADEME, pour faire émerger une offre française de tourisme durable à fort ancrage territorial, au travers de projets de transformation environnementale, économique et sociale. La transition durable des entreprises du secteur touristique est accompagnée par l'intermédiaire d'aides financières visant à couvrir une partie des coûts liés à l'évolution des modèles d'affaires, de la gestion des processus opérationnels et des offres commerciales. Ses principaux enjeux sont de :

- Porter le développement durable comme la priorité de la relance du tourisme ;
- Sortir de la plus grave crise du secteur avec un projet de transition écologique attractif ;
- Développer l'attractivité des territoires ruraux et la qualité des offres sur tout le territoire pour répondre aux changements de pratiques.

## **ACTION**

### **08 - Soutien aux personnes précaires**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0